



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA  
MRC DE KAMOURASKA

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière;

1. Que lors de la séance extraordinaire tenue le 31 août dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de <règlement numéro 2026-09 ayant pour objet de modifier le règlement 2026-08 concernant les systèmes d'alarme>.
2. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
3. Que le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.
4. Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 67, avenue Morel, à Kamouraska.

Donné à Kamouraska, ce 1<sup>er</sup> jour du septembre 2026.

Mychelle Lévesque,  
Directrice générale &  
greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 1<sup>er</sup> septembre 2026 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Mychelle Lévesque

